



Charte de l'école de golf

L'école de golf de Granville est régie par une charte. L'adhésion est soumise au respect de cette charte et à son acceptation préalable. Elle engage l'enfant, mais aussi les parents.

Article 1 – Assiduité

Je m'engage à assister à la totalité des séances de l'Ecole de Golf. Deux absences excusées sont tolérées en téléphonant au secrétariat.

Article 2 – Ponctualité

Je m'engage à être ponctuel et à respecter strictement les horaires des séances, sauf circonstances exceptionnelles.

Article 3 – Compétitions

La participation aux compétitions par équipes sera toujours favorisée à celle des compétitions individuelles.

Article 4 – Comportement

Je m'engage à avoir un comportement responsable qui ne puisse nuire ni à la sécurité, ni au bon déroulement des séances de Golf.

Article 5 – Respect des installations

Je m'engage à respecter le matériel, les parcours ainsi que l'ensemble des espaces mis à ma disposition.

Article 6 – Tenue

Je m'engage à avoir une tenue irréprochable, conforme à l'étiquette sur le parcours, au Club House et partout en déplacement.

Article 7 – Esprit

- Représenter les couleurs du Golf de Granville lors des compétitions à l'extérieur (port du polo obligatoire).
- Favoriser l'esprit sportif du groupe.
- Etre fair-play.
- Mettre toute sa volonté, son courage, son dévouement pour essayer d'atteindre les objectifs fixés en accord avec les intervenants.
- Privilégier l'ouverture du dialogue et faire preuve d'honnêteté en communiquant directement avec les personnes concernées.
- Respecter l'interdiction absolue de consommer de l'alcool, des drogues en tous genres ou de fumer dans l'enceinte du Golf de Granville, ainsi que lors des compétitions et camps d'entraînement à l'extérieur pour les équipes.

IMPORTANT

L'encadrement se réserve le droit de suspendre un élève dont le comportement ne serait pas conforme à l'esprit de la Charte de l'Ecole de Golf.

Signature des parents

Signature du jeune

.....

.....